

Ordre du jour

DE LA **RÉUNION ORDINAIRE** DU CONSEIL MUNICIPAL QUI AURA LIEU LE **JEUDI 15 AVRIL 2004** À **19 h** DANS LA **SALLE DU CONSEIL**, À LA PLACE TOM DAVIES

LE MAIRE DAVID COURTEMANCHE, PRÉSIDENT

COMITÉ PLÉNIER - RÉUNION À HUIS CLOS AUCUNE QUESTION À TRAITER

19 h RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL SALLE DU CONSEIL, À LA PLACE TOM DAVIES

(VEUILLEZ ÉTEINDRE LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES TÉLÉAVERTISSEURS)

La salle du Conseil de la Place Tom Davies est accessible en fauteuil roulant. Si vous désirez obtenir un appareil auditif, veuillez communiquer avec le greffier municipal, avant la réunion. Les personnes qui prévoient avoir besoin d'aide doivent s'adresser au bureau du greffier municipal, au moins 24 heures avant la réunion, aux fins de dispositions spéciales. Veuillez composer le (705) 671-2489, poste 2475; appareils de télécommunications pour les malentendants (ATS) (705) 688-3919. Vous pouvez consulter l'ordre du jour au site Web de la Ville à l'adresse www.greatersudbury.ca.

- Moment de silence
- 2. Appel nominal
- 3. Déclarations d'intérêt pécuniaire

AUDIENCES PUBLIQUES

{AUCUNE}

DÉLÉGATIONS

- 4. Exposé de Mme V. Kaminiski, directrice générale de l'Hôpital général de Sudbury au sujet d'un compte rendu sur l'état d'avancement des travaux au chantier de l'Hôpital régional de Sudbury (PRÉSENTATION ÉLECTRONIQUE)
 - Mme V. Kaminiski, directrice générale, Hôpital régional de Sudbury

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

À cette étape de la réunion, l'adjoint au maire Dupuis, président de la réunion, rapportera toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DES PRIORITÉS tenue le 14 avril 2004

À cette étape de la réunion, le conseiller Kett, président du comité, saisira le Conseil de toute question nécessitant l'approbation de ce dernier.

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PLANIFICATION tenue le 13 avril 2004

À cette étape de la réunion, le conseiller Thompson, président du comité, saisira le Conseil de toute question nécessitant l'approbation de ce dernier.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS

(Résolution préparée pour les articles C-1 à C-16 de l'ordre du jour des résolutions)

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions et on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

PROCÈS-VERBAUX		
C-1	Rapport nº 8, Conseil municipal, procès-verbal de la réunion tenue le 25 mars 20 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)	004 M1 - M19
C-2	Rapport n° 1, Conseil municipal, procès-verbal de la réunion extraordinaire tel le 5 avril 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)	
	(RESOLUTION PREPAREE - PROCES-VERBAL ADOPTE)	M20
C-3	Rapport n° 7, Comité des priorités, procès-verbal de la réunion tenue le 14 a 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)(PROCÈS-VERBAL DÉPOSÉ)	
C-4	Rapport n° 7, Comité de planification, procès-verbal de la réunion tenue le 13 a 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)(PROCÈS-VERB DÉPOSÉ)	
C-5	Rapport du Conseil d'administration de l'Office de protection de la nature du dis du Nickel, procès-verbal de la réunion tenue le 23 mars 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)	trict W21 - M23
C-6	Rapport du Conseil d'administration de la Société de logement du Grand Sudbi procès-verbal de la réunion tenue le 24 février 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)	ury, M24 - M32
C-7	Rapport n° 1, Conseil d'administration du Sudbury Metro Centre, procès-verba la réunion tenue le 2 mars 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)	l de M33 - M35
C-8	Rapport du Comité de dépouillement des soumissions, procès-verbal de la réur tenue le 30 mars 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)	nion M36 - M37
C-9	Rapport du Comité de dépouillement des soumissions, procès-verbal de la réur tenue le 6 avril 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)	nion M38 - M40
C-10	Rapport du Comité de dépouillement des soumissions, procès-verbal de la réur tenue le 7 avril 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)	nion M41 - M42
C-11	Rapport n° 3, Service de santé publique de Sudbury et du district, procès-verba la réunion tenue le 18 mars 2004	
	(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)	M43 - M53

PROCÈS-VERBAUX (suite)

PAGE N°

- C-12 Rapport des Services policiers du Grand Sudbury, procès-verbal de la réunion tenue le 9 février 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE PROCÈS-VERBAL RECU) M54 M57
- C-13 Rapport de la Zone d'amélioration des affaires du Moulin à fleur, procès-verbal de la réunion tenue le 18 septembre 2003

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)

M58 - M60

- C-14 Rapport de la Zone d'amélioration des affaires du Moulin à fleur, procès-verbal de la réunion tenue le 9 février 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE PROCÈS-VERBAL REÇU) M61 M63
- C-15 Rapport de la Zone d'amélioration des affaires du Moulin à fleur, procès-verbal de la réunion tenue le 15 mars 2004 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE PROCÈS-VERBAL REÇU) M64 M67

SOUMISSIONS

C-16 Rapport daté du 6 avril 2004 du directeur général par intérim des Services d'urgence au sujet de l'attribution d'une DP pour l'achat d'un camion à plate-forme élévatrice pour les Services d'incendie 1 - 2 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

(Que l'on attribue, à la société American Lafrance, la DP pour l'achat d'un camion à plateforme élévatrice pour les Services d'incendie pour la somme de 1 020 664,00 \$.)

RAPPORTS DE GESTION COURANTS

{AUCUN}

SONDAGE(S) TÉLÉPHONIQUE(S)

{AUCUN}

RÈGLEMENTS

LES RÈGLEMENTS SUIVANTS PARAISSENT POUR TROIS LECTURES:

2004-78A 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CONFIRMER LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SA RÉUNION TENUE LE 15 AVRIL 2004

<u>RÈGLEMENTS</u> (suite)					
2004-79A	3	RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SECTION LOCALE 2 DE L'ASSOCIATION DES INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES DE L'ONTARIO POUR LA CONVENTION COLLECTIVE			
		Résolution du Conseil municipal 2004-141			
2004-80A	3	RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE CONVENTION D'ENTRETIEN ET D'AMÉLIORATION ROUTIERS AVEC LA SOCIÉTÉ TRINITY PROPERTY HOLDINGS INC. POUR LES TERRAINS DÉCRITS COMME PARTIE DE LA PARCELLE 10180 SECTION SUDBURY EST			
		Résolution du Conseil municipal 2004-142			
2004-81A	3	RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR APPROUVER LE FINANCEMENT À FOURNIR À DES ORGANISMES DU PROGRAMME DE LA PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS			
		Recommandation du Comité des priorités 2004-12			
2004-82Z	3	RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY			
		Recommandation du Comité de planification 2004-51			
		(Ce règlement ne redéfinit pas le zonage de la propriété en question. Le règlement permet l'utilisation d'une partie non ouverte de la réserve routière de la rue Chapman pour servir de terrain de stationnement d'appoint à l'entreprise située au 971, boulevard			

Lasalle, pendant une période temporaire de trois ans. Ville du Grand Sudbury / Agent : George Rosset, Smith's Market situé au

971, boulevard LaSalle, Sudbury.)

<u>RÈGLEMENTS</u> (suite)

3

3

3

PAGE N°

2004-83Z

RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-300, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE VALLEY EAST

Comité plénier - recommandation de planification 2004-74

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question à « R3.D30 », Résidentielle à densité moyenne afin de permettre trois logements dans un bâtiment résidentiel existant. Nicole et Normand Denis, 3240, rue Lina, Val Caron.)

2004-84Z

RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY

Réunion du Comité de planification tenue le 13 avril 2004

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question à « C2-66 » pour ajouter à la liste des utilisations permises sur la propriété. Fritz Barth Estate, Adelaide et Allison Barth, 302 et 308, avenue Notre Dame, Sudbury.)

2004-85Z

RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-304, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE NICKEL CENTRE

Réunion du Comité de planification tenue le 2004

(Ce règlement ne redéfinit pas le zonage de la propriété en question. Ce règlement permet un deuxième logement (« pavillon-jardin ») sur la propriété en question pendant une période temporaire maximum de dix ans. Eric et Michele Bertrand, 1969, ancienne route Falconbridge, Garson.)

RÈGLEMENTS (suite) PAGE N° 2004-86T 3 RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-1 POUR RÉGIR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LES ROUTES DANS LA VILLE DU GRAND SUDBURY Rapport daté du 7 avril 2004, accompagné de pièces jointes. du directeur général des Travaux publics au sujet de la réglementation de la circulation, lotissement Dominion Parc Subdivision. 3 - 6 (La Phase 5 du lotissement Dominion Parc est en cours d'aménagement dans l'ancienne ville de Valley East. La Ville du Grand Sudbury a récemment accepté initialement tous les travaux relatifs aux routes nouvellement construites.) 2004-87T 3 RÉGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-1 POUR RÉGIR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LES ROUTES DANS LA VILLE DU GRAND SUDBURY Rapport daté du 7 avril 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Travaux publics la réduction de la limite de vitesse sur le chemin Long Lake au nord de la promenade Harrison 7 - 9 (La Section de la circulation et du transport a reçu une demande du conseiller municipal Caldarelli de faire réduire la limite de vitesse sur le chemin Long Lake de 80 km/h à 60 km/h, au nord de la voie de contournement de la route 17, afin d'aborder des préoccupations au sujet de la sécurité à l'intersection de la promenade Gateway et de la vitesse excessive des véhicules se déplaçant en direction du nord sur le chemin Long Lake.) 2004-88F 3 RÉGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ

Résolution du Conseil municipal 2004-18

REFUGES D'URGENCE

ELIZABETH FRY POUR FOURNIR DES LITS POUR

RÈGLEMENTS (suite)

3

3

3

PAGE N°

2004-89P

RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ADOPTER LA MODIFICATION NUMÉRO 232 DU PLAN OFFICIEL POUR LA ZONE DE PLANIFICATION DE SUDBURY

Recommandation du Comité de planification 2004-53

(Cette modification se rapporte à un emplacement particulier qui ajoute une politique spéciale au District de conservation quant à un certain terrain à l'ouest du chemin South Bay dans le lot 1, concession 1, canton de McKim. Cette politique permettrait la construction d'un logement unifamilial sur un lot existant du cadastre sous réserve de conditions particulières - R. M. Belanger Ltd., partie de la parcelle 9284 S.E.S., étant les parties 1 et 2 du plan 53R-9528, dans le lot 1, concession 1, canton de McKim, chemin South Bay, à Sudbury.)

2004-90Z

RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY

Recommandation du Comité de planification 2004-53

(Ce règlement redéfinit le zonage de la propriété en question à Espace ouvert privé spécial afin de permettre la construction d'une seule maison. Ce règlement lui donne aussi la désignation En suspens (« H ») qui interdit la construction du logement jusqu'à l'enlèvement de la désignation En suspens (« H »). La désignation En suspens (« H ») peut seulement être enlevée par le Conseil municipal lorsque le propriétaire du terrain aura fourni la preuve d'un approvisionnement suffisant en eau potable, de l'approbation du Service de santé publique au sujet d'un système d'égout privé et de l'approbation par les Travaux publics au sujet de l'emplacement de la voie d'accès pour autos. R.M. Belanger Ltd., chemin South Bay, à Sudbury.)

2004-91F

RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE SUBVENTION À SCIENCE NORD POUR LE THÉÂTRE D'OBJETS SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Rapport daté du 7 avril 2004 du directeur général des Travaux publics au sujet de l'exposition itinérante de Science Nord sur les changements climatiques

10 - 11

(La contribution financière de la Ville à l'exposition itinérante de Science Nord sur les changements climatiques)

<u>RÈGLEMENTS</u> (su	PAGE N°	
2004-92F 3	RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE SUBVENTION À MIRARCO COMME CONTRIBUTION À L'INITIATIVE SUR LA QUALITÉ DE L'AIR DE SUDBURY	
	Rapport daté du 7 avril 2004 du directeur général des Travaux publics au sujet de l'Initiative sur la qualité de l'air de Sudbury	12 - 13
	(La contribution financière de la Ville à l'Initiative sur la qualité de l'air de Sudbury)	
2004-93F 3	RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER LE TRANSFERT DE 20 000 \$ DU BUDGET D'IMMOBILISATIONS 2004 POUR LES EAUX USÉES À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY	
	Rapport daté du 2004-04-07, accompagné de pièces jointes, du directeur général des travaux publics au sujet de l'Étude de faisabilité sur des installations de production du biogaz	14 - 19
	(Le Conseil municipal, lors de sa réunion tenue le 26 février 2004, a adopté la résolution 2004-101 approuvant le soutien de la Société de développement communautaire du Grand Sudbury pour l'élaboration d'une étude de faisabilité au sujet d'installations de production de biogaz d'une valeur de 20 000 \$. Des installations de production de biogaz seront une composante majeure de la stratégie à long terme de la Ville en matière de gestion des boues d'épuration menant à la production d'énergie renouvelable.)	
2004-94F 3	RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER LE TRANSFERT DE 3 500 \$ DU BUDGET DE TERRE À COEUR SUDBURY BUDGET À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY	
	Rapport daté du 7 avril 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des travaux publics au sujet de l'atelier sur le réseautage éco-industriel	20 - 25
	(Le Conseil municipal, lors de sa réunion tenue le 26 février 2004, a adopté la résolution 2004-101 approuvant le financement par la Société de développement communautaire du Grand Sudbury d'un atelier de réseautage éco-industriel au montant de 3 500 \$. Le budget de Terre à coeur Sudbury doit financer 50 % du coût de l'atelier de réseautage éco-industriel.)	

RÈGLEMENTS (suite)

3

PAGE No

2004-95A

RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE SUBVENTION DE LA SOCIÉTÉ ELIZABETH FRY PROVENANT DU FINANCEMENT CIBLÉ POUR LES PLACEMENTS DANS LA COLLECTIVITÉ

(Ce règlement découle de la Recommandation 2004-18 de la réunion du Comité des priorités tenue le 25 février 2004.)

2004-96A 3

RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UNE SUBVENTION PROVENANT DU FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE L'INITIATIVE NATIONALE POUR LES SANS-ABRI À DIVERS ORGANISMES DE SERVICES SOCIAUX POUR AIDER À LA PRESTATION DE PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES CONÇUS AFIN DE RÉDUIRE ET DE PRÉVENIR LE PHÉNOMÈNE DES SANS-ABRI

(Ce règlement autorise des ententes de financement avec divers organismes de services sociaux qui font la prestation de programmes communautaires conçus afin de réduire et de prévenir le phénomène des sans-abri. La résolution numéro 2003-611 adoptée lors de la réunion du Conseil municipal tenue le 11 décembre 2003 telle que modifiée par la Recommandation 2004-27 découlant de la réunion du Comité des priorités tenue le 24 mars 2004 a autorisé l'affection de fonds que la Ville s'attend de recevoir de l'Initiative nationale pour les sans-abri à cette fin. Ce règlement précise l'affectation des fonds prévus à des groupes préapprouvés pour l'année 2004 et il précise le but de ce financement.)

2004-97A

3

RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER DES ENTENTES INDIVIDUELLES AVEC LE SUDBURY COMMUNITY SERVICE CENTRE, LE FAMILY ENRICHMENT CENTRE OF SUDBURY ET LE SERVICE FAMILIAL DE LA RÉGION DE SUDBURY POUR ACHETER DES SERVICES DE COUNSELING EN UTILISANT LE FINANCEMENT DU FONDS CIBLÉ POUR PLACEMENTS DANS LA COLLECTIVITÉ

(Ce règlement autorise des ententes pour l'achat de services de counseling avec les groupes précisés, en utilisant le financement du Fonds ciblé pour placements dans la collectivité pour l'année 2004. L'affectation du financement a été autorisée en vertu de la Recommandation 2002-22 du Comité des priorités lors de sa réunion tenue le 9 octobre 2002, telle que modifiée par la Recommandation 2004-23 du Comité des priorités lors de sa réunion tenue le 25 février 2004.)

RÈGLEMENTS (suite)

3

PAGE N°

2004-98

RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE CHAPITRE 436 DU CODE MUNICIPAL DE L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY POUR RÉGIR LES HEURES DE FERMETURE DES MAGASINS

Rapport daté du 7 avril 2004 du directeur général des Services corporatifs au sujet d'une demande de prolongation des heures d'ouverture des magasins le samedi 1^{er} mai 2004

26 - 28

CORRESPONDANCE À TITRE DE RENSEIGNEMENTS SEULEMENT

C-17 Rapport daté du 2 avril 2004 de la directrice générale de la Santé et des Services sociaux au sujet du compte rendu sur les infirmières praticiennes et le régime des autres modes de financement - réunion avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée

(À TITRE DE RENSEIGNEMENTS SEULEMENT)

(Le 29 janvier 2004, le Conseil municipal a adopté une résolution afin de demander au ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) d'augmenter le nombre de postes subventionnés d'infirmières praticiennes dans la Ville du Grand Sudbury et de se réunir avec le MSSLD afin de discuter de la distribution des fonds affectés le printemps dernier aux postes d'infirmières praticiennes dans toute la province.)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

QUESTIONS REPORTÉES ET QUESTIONS RENVOYÉES

{AUCUNE}

RAPPORTS DE GESTIONNAIRES

R-1 Rapport daté du 7 avril 2004 du directeur général des Travaux publics au sujet d'un conseiller technique pour la stratégie alimentaire intégrée verticalement 32 - 33 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

(L'élaboration d'une stratégie alimentaire intégrée verticalement axée sur les serres, l'aquaculture et la transformation des aliments dans le cadre d'une stratégie éco-industrielle est une partie importante du Plan de Terre à coeur Sudbury.)

R-2 Rapport daté du 7 avril 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Travaux publics au sujet d'un conseiller technique pour les initiatives du Plan énergétique communautaire 34 - 37 (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

(Les Services doivent donner des conseils sur les techniques énergétiques au sujet de plusieurs initiatives de Terre à coeur Sudbury.)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

RAPPORTS DE GESTIONNAIRES (suite)

R-3 Rapport daté du 7 avril 2004, accompagné de pièces jointes, du directeur général des Travaux publics au sujet de l'achat d'un mécanisme clarificateur pour l'usine de traitement des eaux usées de Sudbury

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

(Approbation d'émettre un bon d'achat afin de « préacheter » un deuxième mécanisme clarificateur pour l'installer à l'usine de traitement des eaux usées de Sudbury - Dans le budget d'immobilisations de 2004 pour les eaux usées, il y a un financement pour remplacer un deuxième mécanisme clarificateur à l'usine de Sudbury.)

R-4 Rapport daté du 7 avril 2004 du directeur général des Travaux publics au sujet du déplacement de la conduite maîtresse de transfert sous pression des boues d'épuration dans le secteur des résidus miniers de l'INCO (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

(L'INCO doit inclure le déménagement de la conduite maîtresse sous pression de la Ville dans l'un des contrats de l'INCO aux fins de la stabilisation et du développement de la digue et retenir les services des Dennis Consultants afin de rédiger les documents de contrat à inclure au contrat avec l'INCO.)

MOTIONS

ADDENDA

PÉTITIONS CIVIQUES

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTIONS

HUIS CLOS (questions inachevées)

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 h (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

(UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS 22 h.)

Le 8 avril 2004

THOM M. MOWRY,
GREFFIER MUNICIPAL

CORRIE-JO CAPORALE, SECRÉTAIRE DU CONSEIL